



**MAIRIE DE NAJAC**  
**Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal**  
*(Article L 2121-15 du CGCT)*

Date et heure de la séance : 27 mai 2026, à 20 heures.

Président : M. Pierre-Jean BARTHEYE, Maire de Najac.

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
Pierre-Jean BARTHEYE	×			
Gilbert BLANC	×			
Rose CLAUDURAUD			×	
Katlène DELZANT			×	
Diane GASTELLU	×			
Jean-Marie GUILLEMAIN	×			
Annie LAUVAUX			×	
Sandra MIQUEL	×			
Camille MONTEIL	×			
Anne-Claire SAINTILAN	×			
Indira SEGONDS			×	
Pierre SEGONDS	×			
Jean Régis SOUVIGNET	×			
Rémi VINCENT	×			
Léo WEIDMANN	×			

Secrétaire de séance : Léo WEIDMANN

Quorum : 8 (15 membres afférents – 15 membres en exercice).

Lecture par M. Pierre-Jean BARTHEYE de l'ordre du jour de la précédente séance du Conseil Municipal.

**Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :**

- **61/2026** : Modification du montant de l'indemnité de fonction de l'un des Adjointes au Maire,
- **62/2026** : Acquisition de la parcelle cadastrée section AH n° 42,
- **63/2026** : Subvention 2025 à l'ALSH Laudinie (Accueil de Loisirs Sans Hébergement),
- **64/2026** : Modification des modalités de publicité des actes pris par la Commune,
- **65/2026** : Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Entente intercommunale pour le portage du label Pays d'art et d'histoire des Bastides du Rouergue,
- **66/2026** : Vote d'une subvention au profit de la Société Protectrice des Animaux (SPA),
- **67/2026** : Acceptation d'une solution mutualisée pour l'emploi d'un Délégué à la protection des données (DPO),
- **68/2026** : Fixation des tarifs des petits équipements vendus à la piscine municipale,
- **69/2026** : Création d'emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,
- **70/2026** : Délibération de principe - Recrutement d'agents contractuels de remplacement,

- 71/2026 : Remboursement au réel des frais de repas exposés dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service,
- 72/2026 : Cessions soumises au Droit de Prémption Urbain.

**Adoption des délibérations :**

<b>61/2026 : Modification du montant de l'indemnité de fonction de l'un des Adjoints au Maire</b>																
Adoptée : Oui																
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :																
<p>Cette délibération concerne l'indemnité perçue par M. Jean Régis SOUVIGNET, Premier Adjoint au Maire. Etant donné son élection comme vice-président au tourisme à la Communauté de Commune Ouest Aveyron Communauté et que cette 2<sup>e</sup> fonction lui permet de bénéficier d'indemnités, M. Jean Régis SOUVIGNET souhaite diminuer le taux de son indemnité d'Adjoint passant de 11,77 % à 4,40 % soit 180,86 € brut.</p> <p><i>Cette délibération est adoptée à l'unanimité.</i></p>																
	Initiales Membres du CM	PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×			×	×		×	×	×		×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)			×	×			×				×				
Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 0																

**62/2026 : Acquisition de la parcelle cadastrée section AH n° 42**

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

La parcelle cadastrée section AH n° 42 se situe en dessous de la forteresse, côté Ouest au-dessus de la porte de la Pique. Cette parcelle a un intérêt patrimonial car située sur les anciennes écuries de la forteresse, mais aussi un intérêt touristique pour créer une aire de repos ou de pique-nique.

Avant toute intervention ou débroussaillage, nous ferons un travail d'archéologie pour être sûr de ne pas abîmer l'existant.

Montant de l'achat 500 €.

Intervention de Pierre-Jean BARTHEYE : nous avons déjà acquis 4 ou 5 parcelles au même endroit.

Intervention de Jean Régis SOUVIGNET : cet achat permet d'avoir la maîtrise d'un ensemble qui a vraiment un intérêt patrimonial.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×			×	×		×	×	×		×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)			×	×			×				×				

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**63/2026 : Subvention 2025 à l'ALSH Laudinie (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)**

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Validation d'une subvention de **4 010 €** pour l'année 2026, calculée sur la fréquentation estimée des enfants de la Commune (18 enfants).

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

c		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×			×	×		×	×	×		×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)			×	×			×				×				

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**64/2026 : Modification des modalités de publicité des actes pris par la Commune**

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Suite à une loi de 2022, la Commune décide de supprimer l'affichage papier systématique des délibérations devant la Mairie (le tableau étant trop petit) pour centraliser la publication de manière lisible sur son site internet. Le registre physique reste consultable en Mairie.

Intervention Pierre SEGONDS : Est-ce qu'il y aura toujours le cahier ?

Intervention Pierre-Jean BARTHEYE : oui bien sûr.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×			×	×		×	×	×		×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)			×	×			×				×				

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**65/2026 : Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Entente intercommunale pour le portage du label Pays d'art et d'histoire des Bastides du Rouergue**

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Suite au renouvellement du Conseil municipal, M. le Maire Pierre-Jean BARTHEYE est désigné représentant titulaire et Mme Diane GASTELLU, 2<sup>ème</sup> Adjointe en charge de la culture, représentante suppléante au sein de la conférence de l'entente intercommunale des Bastides du Rouergue.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×			×	×		×	×	×		×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)			×	×			×				×				

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**66/2026 : Vote d'une subvention au profit de la Société Protectrice des Animaux (SPA)**

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Attribution d'une subvention de **330 €** (correspondant à 6 bons de stérilisation de 55 € pour les chats errants).  
4 bons non utilisés en 2025 ont été reportés sur 2026.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×			×	×		×	×	×		×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)			×	×			×				×				

Nombre de votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

**67/2026 : Acceptation d'une solution mutualisée pour l'emploi d'un Délégué à la protection des données (DPO)**

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Acceptation de la mutualisation du service via le SMICA (Pôle confiance numérique). La cotisation annuelle pour la strate de population de Najac s'élève à **680 €** pour 2026.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×			×	×		×	×	×		×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)			×	×			×				×				

Nombre de votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

**68/2026 : Fixation des tarifs des petits équipements vendus à la piscine municipale**

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Fixation des tarifs pour le dépannage des usagers ne disposant pas de la tenue réglementaire à la piscine :

- Maillots de bain neufs à **10 €**,
- Lunettes de piscine à **6 €**.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×			×	×		×	×	×		×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)			×	×			×				×				

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**69/2026 : Création d'emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Création de 6 emplois non-permanents à temps partiel à l'indice brut 367 pour l'accueil/entretien de la piscine, de la Maison du Gouverneur, de la station d'épuration et du village.

Les recrutements sont presque tous finalisés.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×			×	×		×	×	×		×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)			×	×			×				×				

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**70/2026 : Délibération de principe - Recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Vote d'une délibération de principe annuelle autorisant M. le Maire à recruter en urgence des remplaçants en cas d'arrêt maladie ou d'absence inopinée d'un agent, évitant ainsi de convoquer des conseils municipaux extraordinaires. Pierre-Jean BARTHEYE précise qu'au vu de ce qui a été indiqué par le CDG 12, cette délibération est à prendre chaque année.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×			×	×		×	×	×		×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)			×	×			×				×				

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**71/2026 : Remboursement au réel des frais de repas exposes dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service**

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Choix d'appliquer un remboursement aux **frais réels sur justificatifs** (plafonné à 20 € par repas midi/soir) plutôt qu'un forfait automatique de 20 €, conformément aux dérogations légales.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×			×	×		×	×	×		×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)			×	×			×				×				

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**72/2026 : Cessions soumises au Droit de Prémption Urbain**

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Le Conseil a décidé de **ne pas préempter** les biens immobiliers ci-après listés, savoir :

- Les biens situés 36 rue du Bariou et lieux-dits Gabanel et Le Rivet, parcelles AE 127, 128, 130, 521 et 565, pour un prix de 200 000 €,
- La moitié (1/2) indivise des biens situés 6 et 8 rue de l'Église, parcelles AH 70, AH 71 et AH 101, pour un prix de 51 000 €.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×			×	×		×	×	×		×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)			×	×			×				×				

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**Informations :**

Le hangar Magne est enfin acheté.

La gestion de la buvette et du snack de la piscine a été donné au gérant de l'Ôberge du Païsserou.

Une 2<sup>e</sup> distribution des numéros d'adressage aura lieu le 14 juin de 9h à 12h place du Sol de la Dîme.Le marché des artisans créateurs aura encore lieu cet été, le dernier vendredi de juillet et les 2 1<sup>ers</sup> d'août.

Des QR codes vont être installés dans le bourg afin de permettre l'écoute d'enregistrements sur la mémoire de Najac.

**Stationnement et accès Rue du Bourget :** Un citoyen a interpellé les élus sur les conflits d'usage croissants (riverains, meublés de tourisme, terrasses de restaurants) sur le parking de la rue du Bourget, qui a perdu deux places suite à des réaménagements. Il a été proposé d'organiser une réunion sur le terrain avec les usagers. Le Maire a rappelé les difficultés de stationnement inhérentes à un village médiéval et le projet de longue date d'installer des bornes d'accès physiques (compliquées à implanter à cause des réseaux souterrains) pour bloquer les véhicules extérieurs et les camping-cars qui s'y coincent.

**Fin de la séance de Conseil Municipal à 20h54.****Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :**

--

A Najac, le 05/06/2026.

**Le Secrétaire de séance**

M. Léo WEIDMANN

Signature :


**Le Président de séance**

M. Pierre-Jean BARTHEYE


